

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

**PRESENTS (22) :**

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (4) :**

Grégory de LA CHAPELLE a donné pouvoir à A. COLOMBET  
Vincent GASCA a donné pouvoir à G. PASTOR  
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à C. COURTOIS  
Aude SCOTTON a donné pouvoir à S. BUREL

**Délibération rendue  
exécutoire**

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : 19.12.2025  
Et publication le : 19.12.2025  
Le Maire,

**ABSENTS EXCUSES (3) :** Flavien LEGER, Michaël DEHOORNE, Laurent CHAUMARD

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/12/2025

Date d'affichage : 09/12/2025

Véronique CANET a été élue secrétaire de séance.



### Pause méridienne – Convention de prestation de services pour la mise en œuvre d'activités périscolaires avec la « Maison des artistes » Gilles Hamchart - Année 2025-2026 – Annule et remplace la délibération n° 2025-65

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Education ;

**Vu** la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

**Vu** le projet de convention annexé à la présente ;

**Considérant** le Projet Educatif De Territoire (PEDT) et Plan mercredi 2022-2025 approuvé dans ses orientations par le Conseil Municipal, délibération N° 2022.105 du 5 décembre 2022 ;

**Considérant** le Projet Educatif De Territoire (PEDT), prolongé par un avenant jusqu'au 31/12/2026 ;

**Considérant** que dans le cadre du Projet Educatif De Territoire (PEDT) la commune de Saint-Jorioz souhaite, en complément du personnel communal, faire appel à des intervenants extérieurs pour proposer aux élèves des écoles maternelle et élémentaire, des cycles découvertes dans les domaines artistiques, culturelles, sportifs durant la pause méridienne.

**Considérant** que Monsieur Gilles HAMCHART peut proposer un cycle découverte Dessin pour les élèves de l'école élémentaire ;

**Considérant** que les activités se dérouleront pendant les périodes scolaires du 5 janvier au 6 février inclus et du 23 février au 3 avril inclus à raison de 2 jours par semaine 1h de 12h20 à 13h20 ;

**Considérant** que les prestations objet de ladite convention seront facturées 65 € charges comprises de l'heure et que le matériel nécessaire au bon déroulement de l'activité sera fourni par l'intervenant ;

**Considérant** que la commune assume la responsabilité de l'organisation des activités périscolaires et que Monsieur Gilles HAMCHART devra fournir une assurance responsabilité civile en cours de validité en son nom ainsi qu'un extrait de casier judiciaire vierge.

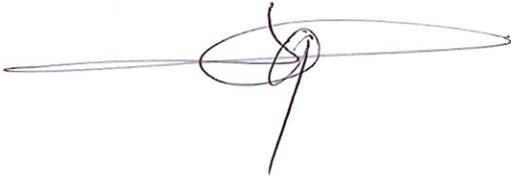
**Il est alors proposé au Conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** les clauses de la convention annexée à la présente ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer ladite convention avec Gilles HAMCHART ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ladite convention ;
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2026.

### LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme, le 15 décembre 2025

Le secrétaire de séance,  
Véronique CANET



Le Maire,  
Michel BEAL

